

**Pièces à joindre obligatoirement à votre inscription à l'École Supérieure de Praxis Sociale. en
filière d'Assistant de Service Social, d'Éducateur Spécialisé ou Educateur de Jeunes
Enfants
Rentrée scolaire 2023/2024**

Le dossier est à envoyer avant le 07 juillet 2023

❶ **Un dossier administratif comprenant :**

1. Votre lettre de confirmation d'inscription **en précisant la filière**
2. Pour les candidats **via Parcousup** : Attestation d'Admission en première année de l'enseignement supérieur année 2023/2024.
3. Un curriculum vitae rédigé par le candidat, en précisant notamment les études effectuées et les activités professionnelles exercées antérieurement
4. La photocopie couleur d'une pièce d'identité – recto/verso
5. Trois photos d'identité (**indiquez nom et prénom au dos**)
6. La photocopie du Baccalauréat (ou diplôme équivalent, examen DRJSCS, DAEU) ainsi que photocopies des autres diplômes : DEUG/Licence /Maîtrise...)
7. La photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté.
8. **Les justificatifs de votre statut montrant que vous ouvrez droit au financement de la formation par la Région Grand Est** : voir tableau joint détaillant « Conditions Générales de Prise en Charge des formations sociales ».
9. **Le dossier apprenant admis** est à compléter à imprimer et à nous renvoyer par voie postale.
10. **Contribution à la vie étudiante :**

Les étudiants devront régler cette contribution avant la rentrée en se connectant et en créant un compte sur le site ;

<https://cvec-etudiant.gouv.fr/> (accès à partir du 2 mai 2023)

Le paiement de 100 euros s'effectue par CB en ligne pour pouvoir ensuite télécharger l'attestation d'acquiescement.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de portabilité en contactant : le responsable administratif.

En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

② Un dossier médical comprenant :

1. Un certificat médical de moins de 3 mois délivré par un **médecin ASSERMENTE ou AGREE (qui en aucun cas ne peut être votre médecin de famille)**, attestant que l'intéressé(e) ne présente aucun signe clinique de maladie contagieuse et constatant en outre l'aptitude physique de l'intéressé(e) à suivre une formation préparant au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé ou Educateur de Jeunes Enfants - listes des médecins assermentés/agrésés disponibles sur le site **www.praxis.alsace** (certificat non-remboursé par la CPAM).

2. RQTH : oui non

3. Les certificats de vaccinations réglementaires :
(B.C.G. - diphtérie - tétanos - polio) - Hépatite B fortement recommandée (obligatoire pour les stages médico - sociaux - éducatifs)

③ Deux chèques à l'ordre de l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale pour :

1. Un chèque de **caution bibliothèque** qui s'élève à **60 euros**, restitué en fin d'année scolaire **ou** encaissé en cas d'incident lors des emprunts.

2. Un chèque de **628 euros** correspondant aux **droits d'inscription (170 €), aux frais de scolarité (443 €) et la médecine préventive (15 €)**.

L'envoi des pièces pour le dossier d'inscription est à envoyer **par voie postale** : 4 rue Schlumberger 68200 MULHOUSE.

Si vous avez des questions relatives à la constitution du dossier, veuillez contacter :

- pour la filière Assistant de Service Social : Emmanuelle WILLEMART : 03 89 33 57 98
- pour la filière Educateur Spécialisé : Hassina GUEMBOUR : 03 89 33 42 38
- pour la filière Educateur de Jeunes Enfants : Stéphanie MAIERON : 03 89 60 67 79

→ Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier **INCOMPLET** remet en cause **l'ADMISSION** au Centre de formation.

→ En ce qui concerne l'annulation d'une inscription en 1ère année de formation, une somme de **30 Euros** restera acquise au centre de formation pour frais de constitution du dossier.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de portabilité en contactant : le responsable administratif. En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.